



## SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>  
PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

### Arrivée de contractuels à la DGFIP de Vendée



Dans une note du 15 mars 2021, l'administration centrale incite les directions locales ayant contribué en 2021 à l'exercice de rebasage à procéder au recrutement de contractuels. La Vendée est concernée puisqu'elle a participé lors de l'exercice emplois annuel à ce rebasage à hauteur de 3 équivalents temps pleins au TAGERFIP 2021.

Ce dispositif de rebasage consistait à supprimer définitivement des emplois qui n'étaient jamais pourvus... Mais la faute à qui ?

La direction locale vient donc de nous annoncer il y a quelques jours la publication prochaine de fiches de poste pour recruter deux contractuels (correspondant à la catégorie C) pour un CDD de 3 ans. Ils devront prendre leurs fonctions au 1er juin 2021 à l'enregistrement du SPFE de La Roche / Yon et au service amendes de la Trésorerie Côte de Lumière.

**Pour information, le recrutement sous contrat n'est théoriquement possible à la DGFIP qu'après constat de recherche infructueuse de fonctionnaires pour pourvoir aux emplois permanents, preuve en est qu'on nous prend vraiment pour des imbéciles !**

La Direction Générale a donc trouvé un double effet (pas kiss cool du tout) au rebasage : suppression d'emplois dont on ne dispose pas (décalage persistant entre emplois et effectifs) et possibilité de recruter directement sous contrat sans ouverture aux titulaires en attente aux mouvements précédents ou en cours alors qu'il y a un besoin réel persistant mais qu'il n'est plus "permanent" puisque supprimé.

33 directions locales (dont la Vendée) ont contribué à ce rebasage correspondant à 157 recrutements contractuels potentiels en 2021 (toutes catégories mais principalement B et C). A ce stade des opérations, 32 directions locales vont procéder au recrutement de 84 emplois de contractuels.

En 2020, nous avons déjà constaté un triplement du recrutement contractuel de B et 15 % des recrutements à la DGFIP sont désormais des recrutements de non titulaires. Alors qu'en parallèle, nous avons encore 686 collègues A, B et C en attente sur listes complémentaires.

Ce tour de passe-passe est tout simplement scandaleux : cette méthode consistant à supprimer des emplois de fonctionnaires non pourvus volontairement pour ensuite constater un besoin dans les services afin de justifier l'embauche de contractuels est une offense faite à nos statuts particuliers. Ces personnels contractuels seront payés au ras des pâquerettes et la DGFIP les remerciera sans état d'âme dans 3 ans !

*Précisions utiles :* nous n'avons naturellement rien contre ces 2 personnes qui seront ravis de trouver un employeur de passe mais nous aurions préféré le recrutement de 2 fonctionnaires sous statut avec les droits qui vont avec !

**VIVE LA PRECARITE ET MERCI A L'ETAT DE MONTRER AINSI L'EXEMPLE !**